



Bruxelles, le 3 octobre 2016
(OR. en)

12723/16

MAMA 196
MED 46
EMPL 385

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	10820/16 MAMA 134 MED 21 EMPL 292
Objet:	Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'emploi et le travail (Jordanie, le 27 septembre 2016) - "Déclaration" - "Déclaration sur le dialogue social" - "Participants"

Les délégations trouveront en annexe la déclaration adoptée par la conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'emploi et le travail (annexe I), la déclaration sur le dialogue social (annexe II), ainsi que la liste des participants (annexe III).

**Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'emploi et le travail
(Jordanie, le 27 septembre 2016)**

Déclaration

1. Les ministres de l'emploi et du travail de l'Union pour la Méditerranée (UpM) ont tenu leur troisième conférence ministérielle sur les rives de la mer Morte, en Jordanie, les 26 et 27 septembre 2016. La conférence était organisée par le Royaume hachémite de Jordanie et coprésidée par S.E. M. Ali Ghazzawi, ministre du travail de la Jordanie, et S.E. M^{me} Marianne Thyssen, commissaire pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs, pour l'Union européenne, en présence de S.E. M. Fathallah Sijilmassi, Secrétaire général de l'UpM.
2. La conférence s'est inscrite dans le prolongement de conférences similaires qui se sont tenues à Marrakech, en 2008, et à Bruxelles, en 2010, et lors desquelles une coopération en matière d'emploi et de travail avait été établie afin de créer une véritable dimension sociale et de l'emploi au sein de l'UpM. Lors des précédentes conférences, les ministres ont entrepris de travailler de concert et d'apprendre les uns des autres dans les domaines de l'emploi, de l'employabilité et du travail décent¹, et d'associer à cette coopération toutes les parties prenantes concernées, en particulier les autorités publiques et les partenaires sociaux.
3. Les ministres ont examiné l'évolution de la situation dans le domaine de l'emploi et du travail dans les pays partenaires de l'UpM, notamment les séquelles de la crise économique et financière et les incidences de la crise des réfugiés actuelle et de celles de ces dernières décennies. Les ministres ont pris acte de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive et ont mis l'accent sur les enseignements tirés des politiques en faveur de la croissance et de l'emploi élaborées par l'UE et ses États membres dans le cadre de la coordination au titre du "Semestre européen" et de l'expérience acquise par l'UE en matière de promotion du dialogue social.

¹ Selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT), la notion de "travail décent" englobe quatre objectifs stratégiques, à savoir le plein-emploi productif, la garantie des droits au travail, l'accroissement de la protection sociale et la promotion du dialogue social, l'égalité entre les femmes et les hommes constituant un objectif transversal.

4. Étant donné qu'il est urgent de s'attaquer plus efficacement aux défis pressants auxquels la région, et notamment les pays du sud de la Méditerranée, sont confrontés, les ministres ont appelé l'ensemble des parties prenantes à se mobiliser et à tirer le meilleur parti des politiques à tous les niveaux. Ils ont salué les efforts que déploient actuellement plusieurs pays pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies globales en matière d'emploi. Ils ont insisté sur la nécessité d'assurer la cohérence entre les politiques économiques, sociales et de l'emploi, et sont convenus d'imprimer un nouvel élan à la coopération en matière d'emploi et de travail au sein de l'UpM.
5. Au début de la conférence, les ministres se sont entretenus avec des représentants de haut niveau des partenaires sociaux des deux rives de la Méditerranée. Ils ont souligné l'importance décisive que revêt un véritable dialogue social, qui fonctionne correctement, au niveau tant tripartite que bipartite, pour s'attaquer plus efficacement aux défis qui se posent en matière de croissance et d'emploi, et pour contribuer à la compétitivité, au progrès social et à la démocratie.
6. Les ministres ont accueilli avec satisfaction la déclaration conjointe des partenaires sociaux sur le dialogue social et ont souligné en particulier l'appel qu'ils lancent en faveur d'un renforcement du dialogue social dans la région et d'une participation accrue des partenaires sociaux à la conception et à la mise en œuvre des politiques économiques, sociales et de l'emploi.
7. Se fondant sur les travaux préparatoires réalisés avant la tenue de la conférence² par des représentants des ministères et des partenaires sociaux, avec le soutien de la Commission européenne, les ministres se sont notamment concentrés sur les défis spécifiques qui se posent en matière d'emploi dans les pays du sud de la Méditerranée.

² Les documents finaux de deux groupes de travail ad hoc (sur la création d'emplois et sur le dialogue social) mis en place en 2015 par le groupe de travail de haut niveau sur l'emploi et le travail de l'UpM, ainsi que les premiers enseignements tirés du projet "YouMatch" pour l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois pour les jeunes, mis en œuvre par la GIZ en coopération avec le Secrétariat de l'UpM à la demande du ministère fédéral allemand pour le développement (BMZ), sont venus alimenter les travaux préparatoires de la conférence.

8. Tout en tenant compte de la diversité des situations nationales dans ces pays, les ministres ont mis l'accent sur les défis structurels existants, tels que le faible taux d'activité et le taux élevé de chômage structurel; l'importance de l'emploi informel et de l'emploi de mauvaise qualité; la croissance démographique rapide, la part importante des jeunes qui entrent sur le marché du travail et la pression migratoire persistante due au manque de perspectives d'emploi et aux inégalités de développement; les obstacles qui empêchent les petites entreprises prometteuses de se développer et qui limitent la création d'emplois dans le secteur privé formel; les faiblesses des systèmes d'éducation et de formation et des dispositifs de transition de l'école à l'emploi; la forte exposition des jeunes et des femmes au chômage, à la précarité et au mécontentement social; et la persistance de la pauvreté et des inégalités.
9. Les ministres ont également noté que plusieurs pays de la région doivent faire face à une situation d'instabilité ou aux effets d'une situation d'instabilité dans leur voisinage. En particulier, l'arrivée d'un grand nombre de migrants et de réfugiés exerce une pression sur les marchés du travail locaux, renforce l'économie informelle et constitue un lourd fardeau pour les pays d'accueil.
10. Les ministres ont remercié le Secrétariat de l'UpM d'avoir contribué à la mise en œuvre du cadre d'action de l'UpM dans le domaine de l'emploi, à la coordination entre donateurs et au renforcement du dialogue politique en attribuant des labels à des projets de coopération dans les domaines de l'employabilité des jeunes et de la croissance inclusive et en promouvant de tels projets, dans le cadre de son programme régional intégré Med4Jobs.

11. Les ministres ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour donner suite aux engagements que les Nations unies et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont pris récemment en faveur du développement durable ainsi que de la promotion de l'emploi et du travail décent, y compris la transition de l'économie informelle vers l'emploi formel³. Ils ont salué l'initiative du centenaire de l'OIT, qui aura lieu en 2019, sur l'avenir du travail, et ont souligné leur volonté de contribuer à ce débat mondial approfondi sur l'avenir du travail. Ils se sont également félicités des conclusions de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales⁴ et des efforts déployés par les autorités publiques, le secteur privé, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables. À cet égard, les ministres européens ont rappelé les conclusions du Conseil du 12 mai 2016 sur l'UE et les chaînes de valeur mondiales responsables⁵.
12. Les ministres ont accueilli avec satisfaction les travaux des Nations unies et de l'OIT sur la réponse à apporter aux défis du marché du travail liés aux réfugiés, aux migrants et aux travailleurs qui sont directement touchés par la guerre et les conflits qui durent depuis longtemps dans la région.
13. Dans ce contexte et compte tenu des enseignements tirés de l'expérience acquise au niveau international, les ministres sont convenus d'orientations stratégiques devant être mises en œuvre au niveau national dans les domaines de l'emploi et du dialogue social, l'accent étant mis sur la région du sud de la Méditerranée, ainsi que de mesures concrètes destinées à encourager la coopération en matière d'emploi et de travail au sein de l'UpM.

³ En particulier le programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030, les conclusions de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et la recommandation n° 204 de l'OIT concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

⁴ http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_489120.pdf

⁵ <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/05/12-conclusions-on-responsible-global-value-chains/>

I. Orientations stratégiques destinées à améliorer l'emploi et le travail

14. Les ministres recommandent aux autorités nationales d'élaborer des stratégies globales en faveur de l'emploi, de l'employabilité et d'un travail décent pour tous, femmes et hommes, en respectant les grands principes suivants:
- adopter une approche stratégique globale et intégrée de la demande et de l'offre de main-d'œuvre, ainsi que de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois, dans un souci de cohérence et pour permettre la mobilisation de l'ensemble des institutions et partenaires compétents (publics et privés);
 - promouvoir un véritable dialogue social, qui fonctionne correctement, au niveau tant tripartite que bipartite, et associant les partenaires sociaux à la conception et à la mise en œuvre des politiques économiques, sociales et de l'emploi;
 - mettre l'accent sur les objectifs de lutte contre la pauvreté et la discrimination et favoriser l'inclusion et l'égalité des chances dans les marchés nationaux du travail respectifs, une attention particulière étant accordée à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de toutes les mesures et initiatives liées à l'emploi;
 - cibler la réduction des inégalités à tous les niveaux, en particulier les inégalités de revenus qui nuisent à la croissance économique;
 - élaborer des politiques fondées sur des données probantes en investissant dans des systèmes d'information fiables sur le marché du travail et en encourageant une culture de l'évaluation, du suivi et de la transparence; et
 - mettre l'accent sur les résultats et la mise en œuvre, au moyen de politiques axées sur les résultats.
15. Compte tenu de la nature structurelle des défis qui se posent en matière d'emploi dans les pays du sud de la Méditerranée et du fait qu'il n'existe pas de réponse unique, les ministres recommandent des politiques et des réformes visant à parvenir à une évolution structurelle et durable.

i) Pour promouvoir la création d'emplois, il convient de mettre résolument l'accent sur le volet "demande" du marché du travail:

- en élaborant des politiques macroéconomiques saines, en prenant acte du rôle décisif joué par le secteur privé pour créer des emplois dans la région et en favorisant un environnement économique durable qui encourage le commerce et l'investissement, y compris les investissements étrangers directs, et qui facilite la croissance des entreprises, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises;
- en encourageant l'entrepreneuriat (faciliter l'accès au financement, y compris le microfinancement, le tutorat en entreprise, les pépinières d'entreprises, le soutien aux jeunes entreprises, etc.);
- en favorisant une véritable culture de la concurrence, en encourageant des réformes qui lèvent les restrictions et obstacles existants à une concurrence loyale entre les entreprises, garantissent l'égalité des chances pour les entrepreneurs et permettent aux petites entreprises de se développer;
- en soutenant la capacité des entreprises à mieux se développer et participer à la concurrence;
- en promouvant l'accès aux marchés étrangers;
- en renforçant les politiques industrielles et en encourageant des restructurations et investissements stratégiques en vue d'une plus grande productivité, d'une capacité d'innovation renforcée, d'emplois de qualité et d'une croissance verte et inclusive;
- en renforçant la capacité des acteurs privés et des autorités publiques à exploiter les possibilités d'emploi dans les secteurs prioritaires nationaux;
- en tirant le meilleur parti des avantages comparatifs de la division internationale du travail tout en ciblant les secteurs créateurs d'emplois, compte tenu du fait que les secteurs qui alimentent la croissance du PIB ne sont pas toujours favorables à l'emploi ou au travail décent, et qu'une concurrence fondée uniquement sur une main-d'œuvre bon marché et non qualifiée ou sur des emplois de mauvaise qualité n'est pas durable ni souhaitable à moyen et à long terme;
- en mobilisant le potentiel inexploité de création d'emplois de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social au moyen de dispositions législatives et de mesures d'incitation pertinentes; et
- en mobilisant le secteur privé en vue d'améliorer effectivement les normes de travail, y compris par des initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises.

ii) *Il conviendrait également de privilégier les mesures axées sur l'offre. Celles-ci doivent être élaborées en tenant pleinement compte des politiques axées sur la demande, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes. Dans ce cadre, il y a lieu:*

- d'améliorer l'employabilité, en accordant l'attention requise à l'égalité des sexes, et à cet effet adopter des réformes et investir dans l'éducation, l'enseignement supérieur et les systèmes de formation, y compris l'enseignement et la formation professionnels, en s'attachant plus particulièrement promouvoir l'accès et la qualité au bénéfice de tous, à préparer les travailleurs aux besoins du marché du travail et à améliorer la transition de l'école à l'emploi;
- de cerner les besoins actuels et futurs du marché du travail afin de définir des stratégies appropriées en matière de développement des compétences, y compris pour ce qui est des compétences requises en matière entrepreneuriale, dans le domaine de l'économie verte et dans le secteur numérique;
- d'associer les partenaires sociaux à la conception et à la mise en œuvre des stratégies en matière de compétences et d'encourager aussi bien le secteur public que le secteur privé à contribuer à améliorer l'employabilité en participant activement à l'élaboration des programmes de formation et à la gouvernance de l'enseignement et de la formation professionnels.

iii) *Les réformes du marché du travail, les mesures d'activation et les services de l'emploi sont déterminants pour parvenir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois. Dans ce cadre, il y a lieu:*

- d'adapter le droit du travail et les politiques du marché du travail afin d'offrir une plus grande flexibilité aux entreprises et aux travailleurs et d'aider les personnes exclues du marché du travail à trouver un emploi, mais aussi d'assurer aux travailleurs des conditions de travail décentes et une sécurité de l'emploi appropriée; d'éviter que la diversification des types d'emploi (et des contrats de travail) n'entraîne une segmentation du marché du travail;
- d'élaborer des politiques actives du marché du travail permettant d'accéder ou de retrouver l'accès plus rapidement à un emploi, à une activité non salariée ou à la création d'entreprise, au moyen de formations (ou de reconversions) appropriées, de services d'orientation professionnelle et de conseil, de mesures de placement, de mesures de développement des compétences en fonction des besoins, de mesures d'incitation à l'emploi et de services de l'emploi innovants; d'axer les mesures précitées, selon qu'il conviendra, sur les besoins spécifiques des jeunes, des femmes et des chômeurs de longue durée;

- de renforcer le dialogue et la coopération entre les services de l'emploi publics et privés (notamment pour ce qui est de l'orientation professionnelle et de la préparation à l'emploi); d'associer toutes les parties prenantes concernées à ce dialogue, notamment les partenaires sociaux, les organisations de jeunesse et les prestataires d'enseignement et de formation; et
 - de renforcer la capacité des acteurs locaux et régionaux à évaluer l'offre et la demande de compétences au niveau local et à concevoir les mesures appropriées permettant de mieux adapter et exploiter les compétences dans le cadre du développement économique local.
16. Les ministres recommandent aux autorités nationales de soutenir activement la transition de l'économie informelle à l'emploi formel. Tout en reconnaissant la complexité et l'hétérogénéité de l'économie informelle et du travail non déclaré, ils soulignent néanmoins que ces activités entravent la concurrence loyale entre les entreprises, privent l'État et les institutions de sécurité sociale de recettes fiscales et nuisent aux conditions de travail, notamment des femmes et des jeunes. Les ministres rappellent les efforts déployés par l'OIT dans ce domaine et saluent les initiatives qu'ont déjà prises les pays de l'UpM, y compris ceux dans lesquels les difficultés à cet égard se sont fortement aggravées sous l'effet de l'arrivée de réfugiés.
17. Les ministres soutiennent la recommandation n° 204 de l'OIT, qui encourage les États membres de l'OIT à élaborer un plan d'action pour la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Les ministres européens ont à cet égard rappelé l'initiative de coopération de l'UE dénommée "Plateforme européenne visant à lutter contre le travail non déclaré". Dans les pays de l'UpM dans lesquels l'économie informelle est la plus présente, il faut notamment mettre en place des politiques de développement des entreprises et revoir la législation en matière de travail et de fiscalité, les pratiques salariales, les conditions de travail et les régimes de sécurité sociale, afin de favoriser le travail décent. S'appuyant sur l'expérience acquise dans certains pays, les ministres appellent à s'efforcer d'améliorer les méthodes de mesure de l'économie informelle et à prévoir, dans le cadre des systèmes nationaux d'information sur le marché du travail, la production et la collecte de données sur l'économie informelle.

II. Orientations pour la promotion du dialogue social

18. Les ministres reconnaissent que le dialogue social est indispensable à la démocratie, à la bonne gouvernance et à l'élaboration de stratégies conjuguant compétitivité et progrès social. Il n'existe pas de modèle de dialogue social, les modalités et les processus du dialogue social étant le reflet de l'histoire de chaque pays et de l'évolution de ses structures politiques, économiques et sociales.
19. Les ministres considèrent que le bon fonctionnement et l'efficacité du dialogue social, tant bipartite que tripartite, passe par le respect des conditions-cadres générales suivantes: premièrement, il faut un cadre juridique adéquat conforme aux principes de l'OIT⁶; deuxièmement, il faut que les organisations représentant les partenaires sociaux soient suffisamment fortes, représentatives et indépendantes; troisièmement, il faut une culture de dialogue social qui fasse de celui-ci un processus gagnant-gagnant axé sur les résultats; et, quatrièmement, il faut que les procédures et les paramètres institutionnels permettent au dialogue social de fonctionner correctement. Afin que tout le potentiel de dialogue social soit réalisé, les ministres encouragent l'ensemble des autorités nationales et des organisations de partenaires sociaux à prendre les mesures qui s'imposent pour créer ces conditions.
20. En ce qui concerne les difficultés inhérentes au dialogue social bipartite dans plusieurs pays du sud de la Méditerranée, les ministres souhaitent que des initiatives soient prises en vue d'y remédier, le cas échéant, notamment par le renforcement des capacités des organisations représentant les partenaires sociaux et les organes de dialogue social et par le développement de la culture de dialogue social, mais aussi par l'instauration de pratiques de dialogue social efficaces au niveau sectoriel et au niveau des entreprises.
21. Les ministres reconnaissent également la contribution positive que les partenaires sociaux peuvent apporter à l'amélioration substantielle des politiques économiques, sociales et de l'emploi, y compris dans le cadre d'un dialogue national sur la promotion de l'emploi, le travail décent pour tous, la réforme des marchés du travail et la transition de l'économie informelle à l'emploi formel.

⁶ Les principes et droits fondamentaux de l'OIT comprennent notamment la liberté d'association et le droit de négociation collective (voir la déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail).

III. Mesures visant à promouvoir la coopération en matière d'emploi et de travail au sein de l'UpM

22. Les ministres confirment leur volonté de coopérer et d'apprendre les uns des autres, dans le cadre de l'UpM, en ce qui concerne l'emploi, l'employabilité et le travail décent. Ils confirment que le groupe de travail de haut niveau de l'UpM sur l'emploi et le travail est chargé de coordonner cette coopération.
23. Les ministres saluent la qualité des travaux accomplis par les groupes ad hoc de fonctionnaires et de représentants des partenaires sociaux pour préparer la conférence, sous l'autorité du groupe de haut niveau. Ils constatent que la solution consistant à mobiliser des groupes de travail de petite taille chargés d'examiner des sujets spécifiques, sur une base volontaire, s'est révélée être un bon moyen de développer la coopération, et que ces initiatives peuvent être étendues à l'ensemble des pays partenaires de l'UpM.
24. Les ministres invitent les pays partenaires de l'UpM à renforcer, entre eux, le réseautage et l'apprentissage entre pairs sur des sujets clés liés à l'emploi et au travail. Les réseaux d'experts et de praticiens des organisations tant publiques que privées, y compris les partenaires sociaux et les autres parties concernées, peuvent contribuer à encourager le partage des connaissances et l'apprentissage entre pairs, par exemple sur les services de l'emploi publics et privés.
25. Les ministres prennent acte de l'initiative portant sur l'emploi des jeunes grâce à la formation professionnelle dans les pays du Maghreb, lancée par la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015, et espèrent vivement qu'elle puisse contribuer aux objectifs de l'UpM en matière d'emploi et de travail.

26. Les ministres prennent note avec satisfaction du soutien financier apporté par l'UE au projet pilote pour la promotion du dialogue social dans le voisinage sud de la Méditerranée (mis en œuvre en Tunisie, au Maroc et en Jordanie, en tant que pays prioritaires, mais incluant également des activités régionales impliquant l'ensemble des pays de cette région). Ils se félicitent de l'intention exprimée par les partenaires sociaux d'organiser en 2017/2018 un forum de dialogue social de l'UpM et de débattre à cette occasion des résultats à mi-parcours de ce projet visant à renforcer les capacités de dialogue social et de la possibilité de l'étendre aux autres pays partenaires de l'UpM. Ils demandent à la Commission d'examiner la possibilité de prévoir dans ses décisions de planification financière les fonds nécessaires à cette extension.
27. Les ministres invitent l'UE à maintenir son soutien financier au bénéfice des pays qui accueillent un nombre croissant de migrants économiques, afin de les aider à assurer le bon fonctionnement de leur marché du travail national tout en offrant une protection adéquate aux migrants.
28. Les ministres prennent acte des efforts déployés par l'Union pour contribuer à lever les obstacles au développement économique et social palestinien et pour favoriser les possibilités d'emploi dans la région.
29. Les ministres demandent que les objectifs en matière d'emploi et de travail décent soient intégrés dans l'ensemble des stratégies et des initiatives de coopération pertinentes de l'UpM, notamment dans les domaines tels que l'économie bleue, l'économie numérique, l'éducation, l'énergie, l'environnement et le changement climatique, l'égalité des sexes, la coopération industrielle, la recherche et l'innovation. En outre, ils invitent les responsables des conférences ministérielles et des processus de coopération pertinents de l'UpM à examiner, pour ce qui relève des initiatives prises dans ce contexte, les objectifs en matière d'emploi et de travail décent et les répercussions de ces questions, en vue de promouvoir les synergies appropriées avec la coopération de l'UpM sur l'emploi et le travail.

30. Les ministres appellent le Secrétariat de l'UpM à poursuivre sa contribution active à l'amélioration de la situation de l'emploi dans la région afin de continuer de promouvoir des projets répondant aux priorités en matière d'emploi, d'employabilité et de travail décent, et à renforcer, en coopération avec les parties concernées, la visibilité, l'appropriation et l'accès au financement. Compte tenu de la nécessité d'identifier les lacunes dans les programmes régionaux consacrés au marché du travail et de remédier à celles-ci, les ministres demandent au Secrétariat de constituer et de tenir à jour une base de données répertoriant les projets de coopération bilatéraux et régionaux sur l'emploi et le travail, en tenant compte des informations disponibles dans d'autres bases de données existantes. À cette fin, les ministres conviennent de tenir le Secrétariat informé régulièrement de ces projets sur l'emploi et le travail.
31. Les ministres remercient la Fondation européenne pour la formation (ETF) pour ses analyses stratégiques et son soutien à la modernisation des systèmes d'enseignement et de formation professionnels et aux stratégies de développement du capital humain dans la région, et ils l'invitent à poursuivre son action dans ce domaine.
32. Les ministres remercient le gouvernement de la Jordanie d'avoir accueilli la troisième conférence ministérielle sur l'emploi et le travail et conviennent que la quatrième conférence ministérielle se tiendra en 2019.
-

Déclaration sur le dialogue social

***Troisième conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'emploi et le travail
(Jordanie, 26 et 27 septembre)***

Les partenaires sociaux euro-méditerranéens (ci-après dénommés les partenaires sociaux) se félicitent de la tenue de la troisième conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur l'emploi et le travail les 26 et 27 septembre, en Jordanie. Ils prennent note avec satisfaction des échanges qui ont eu lieu entre les partenaires sociaux et les ministres avant la conférence.

Les partenaires sociaux tiennent à contribuer de manière constructive au processus visant à mettre en place des dialogues sociaux solides, indépendants et effectifs dans les 43 pays de l'Union pour la Méditerranée.

Étant voisines l'une de l'autre, l'Union européenne et la région du sud de la Méditerranée sont étroitement liées entre elles et sont concernées par des tendances et problématiques plus vastes, qui revêtent une dimension mondiale.

À cet égard, les partenaires sociaux souhaitent souligner l'importance particulière que revêtent deux priorités mondiales auxquelles ils devraient être associés, à savoir:

- le suivi de l'accord conclu dans le cadre de la COP 21, qui suppose un processus de transition bien géré et des changements radicaux dans les méthodes de production et les modes de consommation au niveau mondial, avec des conséquences considérables sur les marchés du travail;
- les divers travaux sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris la nécessité de tirer pleinement parti des possibilités qu'elles offrent sur le plan de la croissance économique et en matière d'emploi, tout en progressant en ce qui concerne le développement du devoir de diligence sur la base de cadres internationaux et en remédiant aux insuffisances en matière de travail décent et de droits du travail.

La présente déclaration met l'accent sur la question du **dialogue social** et sur l'importance qu'elle revêt si l'on veut s'attaquer aux défis auxquels est confronté le marché du travail et de l'emploi dans la région euro-méditerranéenne.

Les partenaires sociaux sont convaincus que le dialogue social a un rôle important à jouer pour contribuer à une élaboration équilibrée des politiques et à une politique sociale qui mènent au développement social, en améliorant l'efficacité des systèmes de protection sociale et des marchés de l'emploi et en veillant à ce qu'ils soient mieux adaptés à des réalités économiques et sociales nouvelles et en pleine mutation.

Il conviendrait de tenir compte du fait que les deux régions ont été affectées plus que les autres par les récentes crises financière, économique et migratoire et que, par rapport à d'autres régions du monde, elles ont connu dernièrement une reprise économique relativement lente et fragile.

L'exemple de la Tunisie, salué par le comité du prix Nobel, montre que le dialogue social peut également jouer un rôle stabilisateur au niveau politique. Dans d'autres pays, les partenaires sociaux apportent expertise et légitimité en s'appuyant sur leurs connaissances et leur expérience personnelles du monde du travail.

Le dialogue social peut prendre de nombreuses formes, par exemple des conseils et des recommandations dans le cadre de consultations et d'arrangements tripartites, ou des négociations bipartites autonomes, par exemple les négociations collectives, qui donnent lieu à des mesures équilibrées et axées sur les solutions. Le dialogue social est également une valeur reconnue au niveau mondial, consacrée par la constitution de l'Organisation internationale du travail (OIT) et le traité sur l'Union européenne (UE).

Il n'existe pas de modèle de dialogue social qui fonctionne bien. Les modalités du dialogue social sont le reflet de l'histoire et de la situation politique et économique de chaque pays. Certaines conditions fondamentales sont toutefois essentielles pour que le dialogue social soit fructueux et efficace. Les conditions sine qua non pour le développement du dialogue social sont les suivantes:

- i) la présence d'un cadre juridique de base conforme aux principes de l'OIT et prévoyant la liberté d'association et l'indépendance des partenaires sociaux;
- ii) la mise en place, aux niveaux national, régional et local, d'un cadre juridique et institutionnel démocratique propre à favoriser la participation en bonne et due forme et en temps voulu des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques sur les questions qui ont une incidence directe et/ou indirecte sur l'emploi. Un cadre juridique adéquat peut également contribuer au développement d'un dialogue bipartite autonome entre les parties à différents niveaux de l'économie (national, sectoriel, régional et de l'entreprise);

- iii) des mesures visant à promouvoir une culture de dialogue social, y compris par la mise en place de mécanismes destinés à développer l'autorégulation et renforcer la paix sociale ainsi qu'à prévenir et résoudre les conflits.

Les effectifs et la représentativité ainsi que le mandat et la capacité à fournir une expertise et des services à leurs membres font la force des organisations représentant les partenaires sociaux. Cependant, lorsque les structures des partenaires sociaux sont fragiles, un soutien par les pouvoirs publics nationaux ou au niveau international est nécessaire pour stimuler ou accroître leurs capacités. En fonction des pays et des besoins, ce soutien peut être d'ordre financier, juridique, analytique, institutionnel et/ou politique.

Les forums de dialogue social organisés dans le cadre de l'UpM devraient être maintenus et se donner pour objectif de partager des informations et des bonnes pratiques sur l'état d'avancement des dialogues sociaux dans les pays de l'UpM ainsi que de procéder à des échanges de vues sur les priorités actuelles et futures.

Les défis les plus importants pour les partenaires sociaux ainsi que pour les gouvernements et les responsables de l'élaboration des politiques dans la région euro-méditerranéenne sont le renforcement de la croissance économique et de la compétitivité - qui sont d'une importance capitale pour assurer la réussite des projets -, la création d'emplois décents et la cohésion sociale en vue de réduire la pauvreté, les inégalités et la discrimination.

Les partenaires sociaux des deux régions souhaitent insister sur quatre domaines dans lesquels l'apprentissage entre pairs et/ou la coopération entre les deux régions peuvent apporter une valeur ajoutée:

- **le travail informel**: pour les gouvernements, l'enjeu consiste à créer des cadres propres à favoriser l'intégration du secteur informel dans l'économie formelle ainsi qu'à soutenir l'emploi et les entreprises dans le secteur formel, ce qui permettra d'accroître les recettes fiscales et les cotisations sociales et d'assurer une concurrence loyale entre les entreprises et entre les travailleurs.

- **l'emploi des jeunes:** pour les gouvernements et les partenaires sociaux, l'enjeu consiste à remédier au manque de perspectives d'emploi ainsi qu'à l'absence de certaines compétences clés / la pénurie de compétences adéquates et de définir les conditions de travail, y compris les coûts du travail, afin d'aider les jeunes à accéder au marché du travail et à y évoluer, tout en respectant les droits sociaux et du travail établis d'un commun accord et en favorisant l'intégration durable des jeunes sur le marché du travail. Lorsque cela n'est pas le cas, les jeunes peuvent être confrontés à des périodes de chômage qui laissent des traces durables ou se trouver pris au piège d'une succession de contrats de courte durée et/ou pour un nombre d'heures limité, faute d'autres perspectives.
- **le développement des compétences:** l'enjeu consiste à améliorer les systèmes nationaux de formation et d'enseignement afin d'assurer une meilleure adéquation entre le contenu des programmes de formation et d'enseignement, la manière dont sont conçues les qualifications et les besoins du marché du travail. Conjuguée à une amélioration de l'orientation professionnelle, cela contribuera à accroître l'employabilité des diplômés, et donc à améliorer et raccourcir les transitions sur le marché du travail.
- **les migrations:** l'enjeu consiste à gérer l'afflux sud-sud et sud-nord d'une manière réaliste tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil, en tenant compte des perspectives d'emploi et de croissance. Cette tâche a été compliquée par la crise des réfugiés, qui suppose de gérer une crise humanitaire sans précédent. Ces deux aspects nécessitent d'associer étroitement les partenaires sociaux en vue de contribuer à élaborer des solutions satisfaisantes pour tous.

Un certain nombre d'initiatives en cours ont pris en considération ces questions. Des activités entreprises dans le cadre de projets visant à favoriser le dialogue social dans des pays de la rive sud de la Méditerranée ont vu le jour récemment. À cet égard, les initiatives menées par l'UpM, la Commission européenne ou d'autres acteurs concernés pour renforcer la capacité des organisations de partenaires sociaux sur la rive sud de la Méditerranée jouent un rôle important. Au cours des années à venir, les partenaires sociaux continueront d'examiner la nécessité de mettre en œuvre d'autres activités visant à faire encore progresser le dialogue social. Ils accueillent dès lors avec satisfaction la demande adressée par les ministres à la Commission pour qu'elle examine la possibilité de fournir les ressources nécessaires.

Les partenaires sociaux se félicitent que les ministres aient l'intention de convoquer la 4^e conférence de l'UpM sur l'emploi et le travail en 2019. Dans l'intervalle, ils demandent à la Commission européenne ainsi qu'à la coprésidence et au Secrétariat de l'UpM de prendre les dispositions nécessaires pour organiser un forum de dialogue social euro-méditerranéen en 2017 ou en 2018.

ANNEXE III

Nom	Prénom	PAYS ou ORGANISATION	Organisation	Fonction
ALGHEZAWI	Ali	JORDANIE	Ministère du travail	Ministre
THYSSEN	Marianne	COMMISSION EUROPÉENNE	DG Emploi	Commissaire pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs
BOJROUBA	Mohamed	ALGÉRIE	Ambassade	Ambassadeur
DESSER	Michael	AUTRICHE	Ambassade d'Autriche à Amman	Ambassadeur
BOUTSEN	Thérèse	BELGIQUE	Ministère belge de l'emploi	Conseillère générale
SACHEVA-ATANASSOVA	Denitsa	BULGARIE	Ministère du travail et de la politique sociale	Vice-ministre
ČIČAK	Melita	CROATIE	Ministère du travail et des retraites	Conseillère principale
IOANNOU HASAPI	Marina	CHYPRE	Ministère du travail, de la prévoyance et de la sécurité sociale	Directrice du département des relations du travail

HLADIK	Petr	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Ambassade tchèque à Amman	Ambassadeur
SAAFAN	Mohamed	ÉGYPTE	Ministère de la main d'oeuvre	Ministre
VIRTANEN	Samuli	FINLANDE	Cabinet du Premier ministre	Secrétaire d'État
BAUDURET	Marie- Christine	FRANCE	Ministère du travail, DAEI	Cheffe de bureau
HELLER	Wolfgang	ALLEMAGNE	Ministère fédéral du travail et des affaires sociales	Directeur des affaires européennes et internationales
KATROUGALOS	Georgios	GRÈCE	Ministère du travail, de la sécurité sociale et de la solidarité sociale	Ministre
CZIBERE	Csaba	HONGRIE	Ambassade de Hongrie à Amman	Ambassadeur
EYAL BAR DAVID	Ella	ISRAËL	Ministère du travail	Cheffe du secteur arabe

DE CAMILLIS	Romolo	ITALIE	Ministère du travail et des politiques sociales	Directeur général chargé des conditions de travail et des relations sociales
BATAINEH	Yousef	JORDANIE	Ambassade de Jordanie	Ambassadeur
PABEDINSKIENE	Algimanta	LITUANIE	Ministère de la sécurité sociale et du travail	Ministre
SCHMIT	Nicolas (prénom officiel inscrit sur le passeport: Nico René)	LUXEMBOURG	Ministère du travail, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire	Ministre
GIALANZE	Michelle	MALTE	Ministère de l'éducation et de l'emploi	Conseillère du ministre
HAYBALLA	Mohamed Souleymane	MAURITANIE	Ministère du travail et de l'emploi	Conseiller spécial
SIMOVIĆ	Ljiljana	MONTÉNÉGRO	Ministère du travail et de la prévoyance sociale sociale	Directrice générale chargée du processus d'intégration dans l'UE et de la mise en œuvre des fonds de l'UE

BOUTATA	Mohamed	MAROC	Ministère du travail et des affaires sociales	Secrétaire général
VAN DEN IJSSEL	Paul	PAYS-BAS	Ambassade	Ambassadeur
QATAMI	Naser	PALESTINE ⁷	Ministère du travail	Vice-ministre
VIEIRA DA SILVA	José Antonio	PORTUGAL	Ministère du travail, de la solidarité et de la sécurité sociale	Ministre
COMNESCU	Nicolae	ROUMANIE	Ambassade	Ambassadeur
ONDRUŠ	Branislav	SLOVAQUIE	Ministère du travail, des affaires sociales et de la famille	Secrétaire d'État
ZUPANČIČ	Magda	SLOVÉNIE	Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances	Cheffe du service de coordination UE
RIESGO FIGUEROLA- FERRETTI	Juan Pablo	ESPAGNE	Ministère de l'emploi et de la sécurité sociale	Secrétaire d'État à l'emploi
HAMMAMI	Imed	TUNISIE	Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi	Ministre

⁷

Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

ONAL	Sedat	TURQUIE	Ambassade	Ambassadeur
SIJILMASSI	Fathallah	Union pour la Méditerranée	Union pour la Méditerranée (Secrétariat de l'UpM)	Secrétaire général
FONTANA	Andrea Matteo	Service européen pour l'action extérieure	Délégation de l'Union européenne auprès du Royaume hachémite de Jordanie	Ambassadeur/chef de délégation
LOUREIRO DE AMORIM	Luis Filipe	CONSEIL de l'Union européenne	Secrétariat général du Conseil	Chef d'unité
ABDALMASIH	Hani	ARLEM	ARLEM	Coprésident de l'ARLEM
MALOSSE	Henri	Comité économique et social européen	Comité économique et social européen	Membre et ancien président
DENIS	Bruno	Banque européenne d'investissement	Banque européenne d'investissement (BEI)	Chef de la division Secteur public - Voisins du Sud
FETSI	Anastasia	Fondation européenne pour la formation	Fondation européenne pour la formation (ETF)	Cheffe du département des opérations

NAGELS	Kerstin	GIZ - Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande de coopération internationale)	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Directrice de la division Développement économique et social, emploi
DARU	Patrick	OIT	Organisation internationale du travail	Spécialiste confirmé des compétences et de l'employabilité
BUFFONI	Laura	HCR	HCR	Fonctionnaire supérieure chargée des "Moyens de subsistance"
TLILI	Mustapha	CSA	Confédération syndicale africaine	Secrétaire général
GHARIANI	Khalil	BUSINESSMED	UTICA/Businessmed	Membre du conseil d'administration
BASSO	Daniele	CES	CES	Conseiller
CRAVERO	Guillaume	EMPLOYEURS EUROPÉENS / BUSINESSEUROPE BELGIQUE	BusinessEurope	Conseiller principal

CAPELLINI	Claudio	EMPLOYEURS EUROPÉENS / CNA ITALIE	CNA (Confédération nationale italienne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises)	Affaires européennes
PINEAU	Garance	EMPLOYEURS EUROPÉENS / MEDEF FRANCE	MEDEF - (Mouvement des entreprises de France)	Directrice adjointe
MUNTHE	Henrik	EMPLOYEURS EUROPÉENS / NHO NORVÈGE	Confédération des entreprises de Norvège (NHO)	Sous-directeur
MUIA	Frederick	EMPLOYEURS INTERNATIONAUX / OIE	Organisation internationale des employeurs (OIE)	Conseiller principal
